



Le Nouvelliste, 15 novembre 2011/- Lettre à Yolande James, ministre de la Famille.

Que diriez-vous si votre employeur, le gouvernement du Québec, vous annonçait en début d'année qu'il vous octroie votre salaire annuel, mais que celui-ci n'est jamais versé aux dates prévues à votre entente de travail? Comment arriveriez-vous à payer vos frais fixes, à faire de la planification personnelle à moyen terme ou pour toute l'année?

C'est pourtant dans cette situation que se retrouvent les organismes communautaires Famille, année après année, depuis que c'est le ministère de la Famille et des Aînés qui gère l'enveloppe de leur financement à la mission.

Les directions régionales de votre Ministère savent depuis le 1er avril qu'elles doivent verser ces montants aux organismes au plus tard le 1er novembre, tel qu'inscrit dans le Protocole de

subvention 2008-2011 du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles dans le cadre du financement en appui à la mission globale des organismes communautaires Famille (OCF). Néanmoins, comme par les années passées, les OCF doivent attendre patiemment que le Ministère ait réglé ses «problèmes administratifs» pour toucher leur argent.

C'est ajouter l'insulte à l'injure que ne pas avoir réglé une fois pour toutes le problème du versement des subventions à la mission des organismes communautaires Famille, alors que les OCF sont sous la gouverne du MFA depuis maintenant sept ans et que la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille vous a informée de l'urgence de régler cette situation dès votre entrée en fonction en tant que ministre de la Famille en 2010.

Le financement étant nettement en-dessous des besoins réels de fonctionnement, les OCF doivent de plus attendre l'arrivée des fonds à des dates variables de plusieurs semaines. Que pensez-vous que nous dirons à nos employés? Que pensez-vous que nous dirons aux familles que nous accompagnons?

C'est, à notre avis, un manque de considération flagrant pour des organismes qui travaillent sans relâche auprès des familles, dont plusieurs vivent en situation de pauvreté. De plus, un nombre croissant de celles-ci se retrouvent dans les organismes communautaires faute de ressources dans le système public.

La Maison des Familles Chemin du Roi de Trois-Rivières, un milieu de vie pour les familles depuis 17 ans, n'a pas vu son financement à la mission augmenter depuis sept ans et pourtant, nous offrons du soutien à plus de 385 familles par année dans la région de Trois-Rivières et ce, sept heures par jour, six jours sur sept.

À cause des problèmes administratifs du MFA qui perdurent, combien d'OCF doivent fermer l'organisme plusieurs jours Combien d'OCF doivent suspendre ou réduire leurs activités et soutien auprès des familles Combien d'OCF doivent même faire du bénévolat en attendant les liquidités dues par le MFA Une somme annuelle de 82 000 \$ est celle promise par votre Ministère et ce n'est pas la mer à boire». Votre salaire annuel est sans doute plus élevé que ce montant. Ayez au moins la décence de verser celle-ci aux dates prévues à l'entente que nous avons signée avec vous.

Alors, par respect pour des organismes qui font un travail essentiel auprès des familles du Québec, je vous demande de régler une fois pour toutes la question du versement des subventions à la mission. Vous pouvez toujours prendre exemple et demander à votre voisin, le ministère de la Santé, ou encore à Centraide, de quelle façon ils s'y prennent pour qu'il n'y ait jamais de retard dans leurs versements aux organismes communautaires. Des méthodes plus efficaces doivent exister puisqu'ils y arrivent eux!

Lyne Chevalier
directrice générale Maison des Familles Chemin du Roi

Lien à l'article original : <http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/opinions/201111/15/01-4467964-a-quand-nos-subventions-a-date-fixe.php>

{jcomments on}